



Comment demander une mainlevée d'un compte bancaire bloqué.

Par **michelchen**, le **06/04/2008** à **20:26**

lorsque le compte bancaire de la société commerciale TOTO dont je suis gérant, a été bloqué pendant l'instruction par le juge d'instruction dans le cadre de mon mise en examen dans une affaire de blanchiment d'argent, dont la société commercial TOTO n'a rien avoir et nullment cité en tant que témoin ou prévenu, ce compte a été bloqué jusqu'au et après le jugement du 11 juillet 2007, les juges n'ont pas prononcé de déblocage sur cette société TOTO, ni prononcé de sanction ou condamnation à l'encontre de la sciété TOTO, puiqu'elle n'est pas mise en examen; mais seuelement une condamnation à mon encontre à 12 mois avec sursis.

Doit je faire une requete auprès du juge d'instruction ou du juge du jugement pour demander une mainlevé; et ce sur la base de quel article ou loi pour défendre ma demande de mainlevée.